

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE  
du 22 mars 2024 à 19h00**

<u>Date</u> : <b>22/03/2024</b> <u>Date de convocation</u> : <b>08/03/2023</b> <u>Secrétaire de séance</u> : <b>ROUSSEAU Fleur</b>	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, BEQUIGNON Margaret, FILONE DE NOISDENS Vahiré, GUENOT Benjamin, LETURGEON Jonathan MOREAU Éric et MONTARU Christian  <u>Absents</u> : GUENOT Benjamin donne pouvoir VIOLET Pierre-Alain
---	---

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du Compte Administratif 2023 - Lotissement Les Clos.
2. Approbation du Compte de Gestion 2023 - Lotissement Les Clos.
3. Approbation du Compte Administratif 2023 - Commune de Sainte-Anne.
4. Approbation du Compte de Gestion 2023 - Commune de Sainte-Anne.
5. Affectation du résultat 2023 - Commune de Sainte-Anne.
6. Vote du Budget Primitif 2024 - Commune de Sainte-Anne.
7. Vote des Taux - Impôts fonciers et habitation sur les résidences secondaires.
8. Convention de mise à disposition de véhicules entre la commune de Sainte-Anne et Gombergear.
9. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux de stockage à l'association Sainte-Anne Animation.
10. Zones d'accélération des énergies renouvelables.
11. Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication de la rue du bourg.
12. Questions et informations diverses.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Fleur ROUSSEAU est désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du Compte Administratif 2023 – Lotissement Les Clos : Le Conseil Municipal, sous la présidence de Margaret BEQUIGNON, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du lotissement Les Clos. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Ce compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 312 319,56 euros et un excédent cumulé d'investissement de : 362 335,50 euros

[Délibération n°2024-02-01](#)

2. Approbation du Compte de Gestion 2023 - Lotissement Les Clos : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du lotissement Les Clos, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Délibération n°2024-02-02](#)

3. Approbation du Compte Administratif 2023 - Commune de Sainte-Anne : Le Conseil Municipal, sous la présidence de Margaret BEQUIGNON, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Ce compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 355 411,80 euros et un excédent cumulé d'investissement de : 13 377,14 euros

[Délibération n°2024-02-03](#)

4. Approbation du Compte de Gestion 2023 - Commune de Sainte-Anne : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2024-02-04

5. Affectation du résultat 2023 - Commune de Sainte-Anne : Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 de la commune et constatant que le compte administratif de la commune et du lotissement voté présente :

un excédent cumulé de fonctionnement pour la commune de : 355 411,80 euros  
un excédent cumulé d'investissement pour la commune de : 13 377,14 euros  
un excédent cumulé de fonctionnement pour le lotissement de : 312 319,56 euros  
un excédent cumulé d'investissement pour le lotissement de : 362 335,50 euros

Le Conseil Municipal décide de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement soit 667 731,36 euros (ligne R 002) et de reporter le solde de l'excédent d'investissement en section d'investissement soit 375 712,64 euros (ligne R 001).

Délibération n°2024-02-05

6. Vote du Budget Primitif 2024 - Commune de Sainte-Anne : Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire a approuvé le Budget primitif 2023 à l'unanimité ainsi présenté :

Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 930 231,75 €  
Investissement : Dépenses et Recettes : 832 705,94 €

Délibération n°2024-02-06

7. Vote des taux impôts fonciers et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : A l'unanimité des votants, le conseil municipal vote les taux des taxes foncières suivantes : la taxe foncière sur le bâti pour un taux à 43.37 %, la taxe foncière sur le non bâti pour un taux à 51.13 % et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour un taux à 18.34 %.

Délibération n°2024-02-07

8. Convention de mise à disposition de véhicules entre la commune de Sainte-Anne et Gombergean : le Maire explique l'intérêt de mettre en commun le tracteur tondeuse de Saint-Anne et le tracteur faucheuse de Gombergean. Ceci permettra de disposer de matériel performant en dispensant les communes d'un achat individuel coûteux. A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la commune de Gombergean pour mettre en commun le tracteur tondeuse appartenant à la commune de Sainte-Anne et le tracteur faucheuse appartenant à la commune de Gombergean.

Délibération n°2024-02-08

9. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux de stockage à l'association Sainte-Anne Animation : A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux de stockage : ancien garage communal, une partie du local du dépôt communal et d'un tiers de l'espace de la mezzanine de l'atelier communal à l'association « Sainte-Anne Animation » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Délibération n°2024-02-09

10. Zones d'accélération des énergies renouvelables : Point ajourné.

11. Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication de la rue du bourg : A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Délibération n°2024-02-10

12. Questions et informations diverses :

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.**

**ACTE DE PUBLICATION**

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 22 mars 2024** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
L. ANTHEAUME

